



DÉCISION DU MAIRE N° 2026-20

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-04-03 DU 10 AVRIL 2026 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession relatif à la représentation de l'opéra « Tosca » présentée par Opera Classica Europa

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu la délibération 2026-04-03 en date du 10 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires mentionnées énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle d'opéra dans le cadre de la saison culturelle 2025-2026 de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le projet de contrat de cession présenté par l'Opera Classica Europa prévoyant l'organisation de l'opéra le samedi 27 juin 2026 à 20h30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Décide

Article 1 : De signer avec l'Opera Classica Europa dont le siège est situé au Eichenweg 18-65391, Lorch, représentée par Michael VACCARO agissant en qualité de Directeur artistique, le contrat de cession qui fixe les modalités d'accueil du spectacle qui aura lieu le samedi 27 juin 2026 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Article 2 : le détail de ce spectacle, les obligations des deux parties et les conditions d'annulation sont indiqués dans le contrat annexé à la présente ;

Article 3 : Le coût de la prestation est arrêté à 13 500 €TTC (treize mille cinq cents euros) ;

Article 4 : Les dépenses seront imputées au budget communal ;

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 19 mai 2026



Le Maire
Jean-Philippe ANTOINE

Mis en ligne le 19.05.2026
Document rendu exécutoire le 19.05.2026

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
PASCAL PARISSIER